

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2026

COMMUNE DE
CILAOS

DÉLIBÉRATION N° CM-97413-20260812-12

AFFAIRE N° 12 :

**IDENTIFICATION DES PROJETS D'EQUIPEMENTS PUBLICS
SUR FONCIERS PORTES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER DE LA REUNION (EPFR) ET ELIGIBLES AUX
NOUVELLES MESURES DE BONIFICATION FONCIERE AU
TITRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTIONS
FONCIERES (PPIF) 2024-2028**

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 12 août, à quatorze heures huit, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de ville, après convocation, sous la présidence de **Madame Laïla NASSIBOU, Maire**.

**La Maire certifie
que :**

Le nombre de
membres
en exercice est de **29**

Le nombre de
membres
présents est de **26**

ÉTAIENT PRESENTS : Laïla NASSIBOU - Luciano FIGUIN - Marie-Pierre LEBLE - Brandon HOARAU - Valérie DIJOUX - Jean Paul PAYET - Elisabeth FERRERE - Benjamin DARID - Marie Laure GRONDIN - Jean Max IDMONT - Sébastien TECHER - Clémence HECALE - Jean Claude BOYER - Juliane SERY - Claude BOYER - Sophie DRULA - Michel HOARAU - Dominique GONTHIER - Inel MAILLOT - Lisiane CLAIN - Christian DIJOUX - Francette GRONDIN - Jacques TECHER - Pierre TECHER - Denis DIJOUX - Carole POTIN

Le nombre de
procuration est de **03**

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Leïla TURPIN représentée par Jean-Paul PAYET
Frédéric SEGART représenté par Jacques TECHER
Annie Claude PAYET représentée par Pierre TECHER

La convocation a été
envoyée le
06 août 2026

LA MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Pierre LEBLE



AFFAIRE N° 12 : IDENTIFICATION DES PROJETS D'EQUIPEMENTS PUBLICS SUR FONCIERS PORTES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION (EPFR) ET ELIGIBLES AUX NOUVELLES MESURES DE BONIFICATION FONCIERE AU TITRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTIONS FONCIERES (PPIF) 2024-2028

La Maire informe l'Assemblée que l'Etablissement Public Foncier de La Réunion (EPFR) assure le portage foncier et financier de divers fonciers pour le compte de la Collectivité en vue de la réalisation d'équipements publics.

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Interventions Foncières (PPIF) pour la période 2024-2028, modifié lors du Conseil d'Administration en date du 05 décembre 2025, l'EPFR prévoit de nouvelles mesures d'accompagnement au profit des collectivités dans le cadre de la réalisation d'équipements publics.

Ces bonifications foncières, dont le montant peut atteindre jusqu'à 50 % de la valeur du prix d'acquisition du bien, s'appliquent à l'ensemble du stock, ainsi qu'aux futures acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 2028, à l'exclusion des réserves foncières.

La moitié du montant de cette aide au profit des collectivités est mobilisable immédiatement sous la forme d'un acompte qui pourra permettre de financer notamment les études préalables aux projets envisagés par la Commune Cilaos sur ces fonciers.

Il est proposé, ci-après, la liste des biens en portage foncier et financier assuré par l'EPFR pour solliciter les bonifications foncières :

Références cadastrales / Sections	Contenances	Secteurs	Montant d'acquisition	Projet d'équipement arrêté	Taux de bonification	Montant prévisionnel des subventions sollicitées
AH 213	610 m ²	ORT Centre-Ville	205 000 €	Bureau CCAS	40 %	82 000 €
AH 145	516 m ²	ORT Centre-Ville	68 344.72 €	Stationnement public	40 %	27 338 €
AH 306	1 096 m ²	ORT Centre-Ville	153 440 €	Stationnement public	40 %	61 376 €
AI 2095	1 452 m ²	ORT Centre-Ville	200 000 €	Stationnement public et local communal	50 %	100 000 €
AH 931	492 m ²	ORT Centre-Ville	85 000 €	Stationnement public	50 %	42 500 €
AH 591-903-657	944 m ²	ORT Centre-Ville	260 000 €	Epicerie solidaire	50 %	130 000 €
AH 243	143 m ²	ORT Centre-Ville	260 000 €	Logement d'urgence	40 %	104 000 €
AH 186	390 m ²	ORT Centre-Ville	170 000 €	Parking	40 %	68 000 €
AO 113	540 m ²	Palmiste Rouge	45 360 €	Bassin de rétention des EP	50 %	22 680 €
TOTAL			1 447 144.72 €	637 894 € <i>Dont un acompte prévisionnel de 318 947 €</i>		

L'assemblée délibère :

- ❖ Pour : 23 (dont 1 procuration)
- ❖ Contre : 00
- ❖ Abstention : 06 (dont 2 procurations)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✎ **D'approuver** la liste des portages pour lesquels la Commune de Cilaos sollicite les bonifications du PPIF 2024-2028 de l'EPFR au titre de la mesure 9, du bonus fiche urbaine et de la mesure 10, relatives à la réalisation d'équipements publics ;
- ✎ **D'autoriser** la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

LA SECRETAIRE
Marie-Pierre LEBLE



LA MAIRE
Laïla NASSIBOU



Identifiant : 974-219740248-

Numéro d'acte :

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le :

Etant publiée le :